NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/2004/L.104
15 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 17 d) de l'ordre du jour

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME: SCIENCE ET ENVIRONNEMENT

Afrique du Sud, Costa Rica et Suisse[*]: projet de décision

2004/… Science et environnement

À sa … séance, le … avril 2004, la Commission des droits de l'homme, rappelant sa résolution 2003/71 du 25 avril 2003, décide de prier le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et d'inviter le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le cadre de leurs mandats respectifs, ainsi que de leurs programmes de travail et budgets approuvés, de continuer à coordonner leurs efforts en matière de création de capacités, en coopération avec les autres organisations et organes compétents, et de prier le Secrétaire général d'actualiser le rapport sur l'examen des liens entre l'environnement et les droits de l'homme en tant qu'élément du développement durable et de continuer à examiner cette question à sa soixante et unième session au titre du point 17 de l'ordre du jour, intitulé «Promotion et protection des droits de l'homme: d) Science et environnement».

---

[*] Conformément au paragraphe 3 de l'article 69 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social.